

# Demande de Prestations

(à l'exclusion des prêts)

Pour les pièces à joindre : voir au verso

Attributions de Bons d'Achats

Réductions sur les Activités de Loisirs Sportives et Culturelles

Service Social Soutien Financier ou Administratif

Prêts aux Salariés sans Intérêt ou à Taux Réduits



le partenaire des entreprises pour une politique sociale interne reconnue par tous les utilisateurs

## Prestations demandées

.....

Nom et Prénom .....

Situation de famille .....

Nombre d'enfants légalement à charge .....

## Attestation d'emploi

Je soussigné .....

affilié au COS sous le n° .....

déclare employer : .....

M .....

Adresse .....

depuis le .....

### Type de contrat

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Nature de ce contrat : .....

### Durée du travail

TD : moins de 71<sup>h</sup> 30 du temps de travail

TP : 71<sup>h</sup> 30 à 114<sup>h</sup> du temps de travail

TC : à partir de 115<sup>h</sup> du temps de travail

### Situation de l'intéressé(e)

en activité .....

en maladie ou accident de travail depuis le ..... (1)

en chômage saisonnier depuis le .....

en instance de licenciement ou de démission à compter du .....

Fait à ..... le .....

(date et dépôt de la demande)

Signature et cachet de l'employeur

1) Les personnes ayant dû interrompre leur activité pour maladie ou accident du travail pourront être invitées d'en justifier, par la production d'une attestation de la Sécurité Sociale certifiant le paiement des indemnités journalières depuis la date d'arrêt du travail.

## Les Prestations du COS Méditerranée

### Renseignements au 04 98 00 07 05

Les montants indiqués correspondent au plafond de chacune des prestations, sauf dispositions particulières mises en place avec l'adhérent. En cas de double adhésion au COS Méditerranée, chacun des conjoints doit faire une demande.

Les différentes prestations en bons d'achat qui vous seront versées par le COS Méditerranée se divisent en deux groupes :

- celles pour lesquelles vous n'aurez pas à fournir de pièces justificatives et qui vous parviendront sans que vous ayez à les demander,
- celles qu'il vous faudra impérativement demander, votre demande étant accompagnée d'une pièce justificative.

### Les Prestations que vous n'avez pas à demander

- La Prime Fête des Pères - Fête des Mères
- La Prime de Noël destinée aux bénéficiaires ayant des enfants jusqu'à 16 ans révolus dans l'année civile
- La Participation aux Fêtes de fin d'année pour les autres bénéficiaires

### Les Prestations que vous devez demander avec leur justificatif

Désignation des Prestations	Justificatifs à fournir avec attestation d'emploi	Dates de Paiement
Régimes complémentaires santé .....	<ul style="list-style-type: none"><li>• Carte mutualiste, appel ou quittance de cotisations précisant les personnes garanties.</li></ul>	février
Participation aux activités sportives .....	<ul style="list-style-type: none"><li>• Photocopie de - licence club y compris chasse, pêche. - facture stage sportif. - inscription salle de sport.</li></ul>	avril
Participation aux activités culturelles .....	<ul style="list-style-type: none"><li>• Photocopie de - inscription cours (théâtre, musique, chant). - formations culturelles (stages).</li></ul>	
Participation aux pensions et demi-pensions scolaires .....	<ul style="list-style-type: none"><li>• Carte délivrée par nos services, dûment complétée par l'établissement fréquenté.</li></ul>	juillet
Bourse aux étudiants .....	<ul style="list-style-type: none"><li>• Photocopie carte étudiant (année écoulée) recto verso.</li></ul>	juillet
Bourse aux élèves des cours Professionnels / Privés .....	<ul style="list-style-type: none"><li>• Facture acquittée des frais de scolarité et certificat de scolarité (année écoulée).</li></ul>	juillet
Participation aux frais de rentrée scolaire ....	<ul style="list-style-type: none"><li>• Certificat de scolarité.</li></ul>	octobre
Prime de mariage .....	<ul style="list-style-type: none"><li>• Photocopie du livret de famille ou extrait de mariage.</li></ul>	
Prime de naissance .....	<ul style="list-style-type: none"><li>• Photocopie du livret de famille ou extrait de naissance.</li></ul>	
Médailles du Travail .....	<ul style="list-style-type: none"><li>• Photocopie du diplôme.</li></ul>	
Prime de fin de carrière .....	<ul style="list-style-type: none"><li>• Attestation de l'employeur mentionnant la date de cessation d'activité, (à partir de 55 ans).</li><li>• Certificat de travail de chacune des entreprises adhérentes, en cas de pluralité d'employeurs (sous réserve d'avoir travaillé minimum 5 ans).</li></ul>	
Aide aux frais obsèques .....	<ul style="list-style-type: none"><li>• Photocopie de la carte d'identité.</li><li>• Certificat de décès.</li><li>• Photocopie du livret de famille.</li><li>• Pour les ayants-droit, autre que le conjoint, facture acquittée des frais d'obsèques.</li></ul>	

Nos prestations sont réglées toute l'année, à partir des dates indiquées ci-dessus.

**Date limite de dépôt des demandes pour l'année en cours : 15 décembre**

Adressez vos demandes par la poste ou déposez vos dossiers à l'accueil du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 15 et de 13 h 15 à 17 h

### Service Loisirs - Vacances du lundi au vendredi de 9 h à 17 h

Des réductions sur toutes les activités de loisirs. Renseignements à l'accueil ou par téléphone au 04 98 00 07 00 ou sur le site [cosmediterranee.com](http://cosmediterranee.com).

### Prêts

Nous consulter ou demander l'imprimé "Demande de Prêt". Renseignements au 04 98 00 07 04

### Assistante Sociale

Tél. 04 98 00 07 01 - Permanence : le jeudi de 9 h à 12 h 15 - Secours : prendre contact avec l'assistante sociale à ses permanences.